



Des données améliorées sur la conduite affaiblie par la drogue au Canada : données judiciaires



L'enjeu

Chaque année, des milliers de personnes vivant au Canada conduisent après avoir consommé des substances autres que l'alcool, ce qui représente un risque grave pour elles-mêmes et les autres usagers de la route (Brown et coll., 2015, 2021; Statistique Canada, 2021). Au Canada, les conducteurs sont passibles de peines criminelles s'ils sont reconnus coupables de conduite affaiblie par la drogue, ce qui constitue une forme de punition et de dissuasion de la récidive. Il n'existe que très peu de données judiciaires (c.-à-d. décisions rendues) sur les cas de conduite affaiblie par la drogue accessibles aux organismes hors du système juridique, ce qui limite notre compréhension des effets déployés par ce système pour réduire l'incidence de la conduite affaiblie par la drogue.

L'importance des données

Les données sur les cas de drogue au volant qui passent par les tribunaux peuvent fournir des renseignements sur les conducteurs, les collisions graves et les répercussions des arrestations, des condamnations et des peines. Augmenter et normaliser les données judiciaires sur la conduite affaiblie par la drogue recueillies au pays et rendre ces renseignements accessibles aux organismes hors du système juridique permettrait au Canada d'améliorer la collaboration et de réduire le nombre d'affaires, de blessures graves et de décès. Les organismes d'application de la loi, les responsables des politiques et les intervenants en sécurité routière pourront utiliser ces données pour mieux agir dans le dossier.

Indicateurs recommandés

Trois indicateurs sont recommandés aux ministères de la Justice pour améliorer et normaliser les données judiciaires sur la conduite affaiblie par la drogue. Ces indicateurs ont été élaborés par et en consultation avec des experts de partout au pays.

Le tableau qui suit présente les trois indicateurs, qui sont regroupés selon le niveau de collecte en place. Puisque les données judiciaires sur la conduite affaiblie par la drogue ne sont pas systématiquement recueillies et diffusées hors du système juridique, les indicateurs proposés sont considérés comme relativement nouveaux dans le domaine.



Sources de données	Indicateur
Nouvelles ^a	<p>Type de décisions rendues par les tribunaux, pour les conducteurs</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre et pourcentage de décisions rendues, sur l'ensemble des cas de conduite affaiblie par la drogue <p>Données sur les sentences (type et quantum^b) imposées aux conducteurs</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre et pourcentages d'amendes remises, sur l'ensemble des cas de conduite affaiblie par la drogue• Nombre et pourcentage de peines non monétaires imposées (probation, service communautaire, emprisonnement), sur l'ensemble des cas de conduite affaiblie par la drogue• Nombre et pourcentage de suspensions de permis, sur l'ensemble des cas de conduite affaiblie par la drogue <p>Caractéristiques démographiques des conducteurs</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre et pourcentage de conducteurs condamnés pour conduite affaiblie par la drogue, selon le sexe (ou le genre lorsque c'est possible)• Nombre et pourcentage de conducteurs condamnés pour conduite affaiblie par la drogue, selon les groupes d'âge normalisés^c

^a Les nouveaux indicateurs incluent des indicateurs non existants et d'autres d'utilisation peu courante (p. ex. certains organismes pourraient suivre certaines de ces données).

^b « Quantum » fait référence à la sanction du tribunal, qui peut être une amende, la durée de la peine ou les deux.

^c Normalisation recommandée fondée sur les groupes d'âge du Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (c.-à-d. 16 à 19 ans, 20 à 24 ans, 25 à 34 ans, 35 à 44 ans, 45 à 54 ans, 55 à 64 ans, et 65 ans et plus).

Ces indicateurs font partie d'un ensemble de 34 indicateurs nationaux s'adressant à divers organismes et recommandés par le Comité consultatif sur les indicateurs visant la drogue au volant, présidé par le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. Pour une liste complète des indicateurs recommandés, voir le rapport [Mesurer les répercussions de la conduite affaiblie par la drogue : recommandations d'indicateurs nationaux](#). Ce rapport propose aussi aux organismes des pistes pour surmonter les obstacles potentiels à la mise en œuvre des recommandations (p. ex. normalisation des données, échange des données, coûts financiers) et des renseignements plus détaillés sur le comité consultatif.

Grands points à considérer pour la mise en œuvre

- Puisque certaines données judiciaires sont déjà recueillies par les organismes de justice et d'application de la loi, le comité consultatif recommande d'apporter certaines améliorations pour s'assurer que ces organismes saisissent avec exactitude et rapidité les données dans des systèmes communs.
- Les procureurs engagent des poursuites principalement en cas de conduite affaiblie par l'alcool, et ce, même si d'autres substances étaient présentes et ont contribué à l'affaiblissement des facultés. Pour renforcer l'expertise en matière de conduite affaiblie par la drogue, les intervenants du système juridique doivent envisager d'intenter des poursuites dans tous les cas de conduite affaiblie par la drogue (lorsque c'est possible), plutôt que de se concentrer uniquement sur ceux de conduite affaiblie par l'alcool.
- Malgré les approches indépendantes des provinces et territoires dans la gestion des cas de drogue au volant et les grandes variations qui pourraient s'ensuivre, la déclaration de données communes (anonymisées, sécurisées, etc.) et nationales donnerait un aperçu de l'efficacité des différentes approches.



Pour une analyse complète de ces grands points et d'autres facteurs à considérer pour la mise en œuvre des indicateurs, voir le [rapport complet](#).

Bibliographie

- Brown, S.W., W.G.M. Vanlaar et R.D. Robertson. *Le problème des accidents liés à l'alcool et à la drogue au Canada : rapport de 2011*, Ottawa (Ont.), Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé, 2015.
https://ccmta.ca/web/default/files/PDF/2011_Alcohol_and_Drug_Crash_Problem_Report_final_draft_Dec2015_Fr.pdf
- Brown, S.W., W.G.M. Vanlaar et R.D. Robertson. *Le problème des collisions liées à l'alcool et aux drogues au Canada : 2016*, Ottawa (Ont.), Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé, 2021.
<https://ccmta.ca/web/default/files/PDF/CCMTA.2016%20Alcohol%20and%20Drug%20Crash%20Problem%20Report%20FR.%20MAR2021.pdf>
- Statistique Canada. *Tableau 35-10-0177-01 - Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées, Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement*, Ottawa (Ont.), chez l'auteur, 2021. <https://doi.org/10.25318/3510017701-fra>

